

Extrait du Valenciennes Métropole.fr

<http://www.valenciennes-metropole.fr>

Soutenir le commerce de proximité

- Actualités - À la une -



Date de mise en ligne : vendredi 26 septembre 2008

Valenciennes Métropole.fr

Valenciennes Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois, et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord signent une convention partenariale dans le cadre du dispositif d'aide au développement et au maintien du commerce dans les communes rurales de Valenciennes Métropole. Ce dispositif se traduit par l'octroi d'une aide financière directe aux projets de création, de transmission reprise ou de développement des commerces de proximité dans 22 communes rurales ou périurbaines de moins de 5000 habitants sur le territoire de Valenciennes Métropole. À ce jour 9 commerçants de l'agglomération ont bénéficié de ce dispositif.

Ce coup de pouce a été salubre pour Didier Dehaffreingue. Gérant du salon de coiffure « DHF COIFFURE » à Préseau, depuis 2002, il rêvait d'agrandir la surface de son salon. Au titre du développement de son activité, il a pu obtenir une subvention de 2 700 Euros sur un projet d'environ 20 000 Euros. La surface de son salon de coiffure est passée de 10m² à 150m². Informé de cette aide par la mairie de sa commune, fin mars 2008 il envoyait sa demande auprès de la CCIV qui vient de lui verser le premier tiers de la subvention. Il devra fournir pendant deux ans ses bilans à la CCIV et pourra prétendre à une nouvelle aide dans 3 ans.

Aujourd'hui, 9 commerçants ont fait la demande pour un montant de subventions de 100 631 Euros au total. Chaque commerçant est subventionné en moyenne à hauteur de 11 000 Euros. Cette aide financière individuelle accompagne les projets de création d'activité commerciale, de transmission ou reprise d'activité commerciale existante, de développement et, ou adaptation d'activité commerciale existante. Enfin, c'est aussi un soutien aux commerces en difficulté.

Quelles communes concernées ?

Ce dispositif concerne les communes suivantes : Artres, Aubry-du-Hainaut, Curgies, Estreux, Monchaux-sur-Écaillon, Odomez, Préseau, Quérénaing, Rombies-et Marchipont, Rouvignies, Saint-Aybert, Sebourg, Thivencelle, Verchain-Maugré, Vicq, Crespin, Famars, Hergnies, Maing, Quarouble, Saultain, Prouvy. Il concerne l'ensemble des commerces de détail et services aux particuliers, de façon à n'exclure à priori aucun projet qui pourrait être structurant et dynamisant pour la commune, sous réserve des conditions d'éligibilité : réaliser un chiffre d'affaires de moins de 500 000 Euros HT par an et avoir une surface de vente de moins de 200 m².

Valenciennes Métropole attribue l'aide à condition que le projet fasse l'objet d'une étude de viabilité réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois ou par la Chambre de métiers et de l'artisanat. Faisant suite à une étude mettant en évidence l'important étiolement du commerce dans certaines communes, il s'est avéré nécessaire d'identifier les pistes d'action pouvant favoriser et maintenir le développement des commerces nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.

Préoccupés par cette problématique de désertification commerciale, les élus de Valenciennes Métropole ont sollicité la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois pour les accompagner dans la définition d'une politique de soutien au commerce de proximité en milieu rural. Cette réflexion a abouti à la proposition d'une politique de soutien au commerce dans les communes rurales adoptée par le conseil communautaire de Valenciennes Métropole. La convention signée aujourd'hui a pour objectif de définir les modalités de mise en oeuvre et les implications de chaque partenaire.

Renseignements :

Valenciennes Métropole : Service promotion et animation du territoire Tél : 03 27 09 63 10

Chambre de commerce et d'Industrie du Valenciennois Service développement et Promotion des

Entreprises Tél : 03 27 28 40 78

Chambre de métiers et de l'Artisanat du Nord Antenne de Valenciennes Tél : 03 27 28 15 60